
Dossier

Les enfants d'immigrés ont des parcours scolaires différenciés selon leur origine migratoire

Yaël Brinbaum, Laure Mogueïrou et Jean-Luc Primon *

La réussite scolaire des enfants d'immigrés par rapport à celle de la population qui n'est ni immigrée ni issue de l'immigration est analysée à travers deux indicateurs : ne posséder aucun diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire d'une part, être titulaire du baccalauréat quelle que soit la série d'autre part. Au regard de ces deux critères, les parcours des enfants d'immigrés sont très différenciés selon le pays de naissance des parents. Ces différences par origine s'estompent lorsque l'on tient compte des caractéristiques socio-démographiques et familiales, mais elles ne disparaissent pas toutes.

Les enfants d'immigrés venus de Turquie, d'Algérie, d'Espagne ou d'Italie sont surreprésentés parmi les non-diplômés du second cycle du secondaire, « toutes choses égales par ailleurs ».

S'agissant de l'obtention du baccalauréat, trois faits stylisés se dégagent. Les fils et les filles de l'immigration turque sont en situation de sous-réussite, tandis que les fils et les filles de l'immigration du sud-est asiatique sont en situation de sur-réussite. Enfin, les filles de l'immigration marocaine ou tunisienne, et dans une moindre mesure celles de l'immigration sahélienne, obtiennent plus souvent un baccalauréat que les filles ni immigrées ni enfants d'immigrés, si l'on raisonne à caractéristiques sociales et familiales données.

L'étude porte sur les personnes âgées de 20 à 35 ans en 2008, qu'elles aient ou non terminé leur formation initiale et qu'elles soient ou non d'origine immigrée, dès lors qu'elles ont accompli une partie de leur scolarité primaire (école maternelle ou élémentaire) en France métropolitaine (noté France par commodité dans la suite de l'article). L'objectif est de comparer la réussite scolaire des enfants d'immigrés et de la population qui n'est ni immigrée ni issue de l'immigration (*encadré 1*) à l'aune de deux indicateurs : l'absence de diplôme au-delà du brevet (collège) d'une part et l'obtention du baccalauréat d'autre part.

L'appellation « enfants d'immigrés » recouvre ici deux sous-populations sensiblement différentes dans leur relation à la migration :

- les enfants qui sont nés en France d'un ou deux parents immigrés, c'est-à-dire d'au moins un parent né étranger à l'étranger ;
- les enfants migrants d'origine étrangère, qui sont considérés comme des immigrés parce qu'étant eux-mêmes nés étrangers à l'étranger. Dans l'étude ne sont retenus que les enfants migrants ayant effectué au moins une année de scolarité primaire en France.

Les enfants migrants représentent 16 % de l'ensemble des enfants d'immigrés âgés de 20 à 35 ans en 2008, mais leur poids se révèle très variable selon les origines migratoires (*encadré 2, figure 1*). Trois catégories se distinguent particulièrement. Les enfants d'immigrés des pays d'Afrique centrale ou du Golfe de Guinée (qualifiés par la suite d'Afrique centrale ou guinéenne) se composent de 47 % d'enfants migrants dont 24 % (contre 5 % pour l'ensemble des enfants d'immigrés, *figure 2*) a migré en France après l'âge de la scolarité

* Yaël Brinbaum, CEE, Iredu, Ined ; Laure Mogueïrou, Université Paris Ouest Nanterre et Ined ; Jean-Luc Primon, UNSet Urmis.

obligatoire (6 ans). De même les enfants d'immigrés turcs comptent 44 % d'enfants migrants dont 14 % sont arrivés en France après 6 ans. Enfin, un quart des enfants des immigrés originaires d'Asie du Sud-Est sont des migrants dont 7 % sont arrivés en France après 6 ans.

Encadré 1

Source et population d'étude

L'étude s'appuie sur l'enquête Trajectoires et origines (TeO) qui vise à décrire et à analyser les conditions de vie et les trajectoires sociales des personnes et des catégories de population en fonction du lien à la migration. Elle a été réalisée conjointement par l'Ined et l'Insee auprès d'un échantillon de 22 000 personnes interrogées entre septembre 2008 et février 2009. Dans l'échantillonnage, les immigrés et les personnes originaires des Dom ainsi que leurs descendants directs nés en France métropolitaine ont été surreprésentés.

Pour plus d'informations sur l'enquête : <http://teo.site.ined.fr/>

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France, quel que soit son âge à son arrivée en France.

Un descendant direct d'immigrés (ou, dans le texte, un « descendant d'immigrés ») est une personne née en France d'au moins un parent né étranger à l'étranger.

L'origine de l'ascendance est dite mixte quand un descendant direct d'immigrés n'a qu'un seul de ses parents qui est immigré. Pour qualifier les descendants selon l'origine

de la migration, le pays de naissance du père est retenu lorsque les deux parents sont immigrés, sinon c'est le pays de naissance du seul parent immigré.

Dans le document, nous appelons « enfants migrants » les immigrés qui ont été scolarisés au moins partiellement dans le primaire en France. Les immigrés qui ne remplissent pas cette condition ne font pas partie du champ de l'étude. La population qui agrège les enfants migrants et les descendants d'immigrés est ici dénommée « enfants d'immigrés ». Celle qui ne contient ni immigrés ni enfants d'immigrés est appelée « population ni immigrée ni enfant d'immigrés » ou encore « population ni immigrée ni issue de l'immigration ».

L'analyse porte uniquement sur les jeunes âgés de 20 à 35 ans qui ont tous été scolarisés dans l'enseignement primaire en France et qui poursuivaient ou non une formation initiale à la date de l'enquête (fin 2008) afin d'accroître la comparabilité des catégories de population. Cela revient à placer hors du champ de l'analyse un peu moins de 8 % de la classe d'âge mais 24 % de la population immigrée âgée de 20 à 35 ans fin 2008 contre 1 % de la population qui n'est immigrée ni enfant d'immigrés.

Parmi les 20-35 ans, les enfants d'immigrés sont plus souvent en formation initiale

13 % des personnes âgées de 20 à 35 ans en 2008 (hors immigrés sans scolarité primaire en France) poursuivaient des études à la date de l'enquête, qu'elles soient enfants d'immigrés ou non. La part des jeunes scolarisés est variable selon les catégories de population. Elle dépend de la structure d'âge des groupes mais aussi de la célérité des parcours scolaires et de la durée de la scolarisation. La poursuite d'études concerne 25 % des enfants d'immigrés des pays d'Afrique guinéenne ou centrale, 24 % des enfants d'immigrés du sud-est asiatique, 21 % des enfants d'immigrés des pays d'Afrique sahélienne et encore 17 % des enfants d'immigrés du Maroc ou de Tunisie (*figure 3*). Bien qu'étant âgés d'au moins 20 ans en 2008, quelques personnes (enfants d'immigrés ou non) étudiaient encore dans l'enseignement secondaire (2 % de la population masculine ou féminine), signe tangible d'un retard dans la carrière scolaire. Ces retards sont nombreux parmi les garçons aux parents originaires des pays d'Afrique centrale ou guinéenne ou parmi les filles d'immigrés d'Afrique sahélienne. Dans les deux cas, il s'agit de catégories de population qui se composent d'une part significative de garçons ou de filles migrants arrivés tardivement en France. La présence en 2008 d'une partie

de la classe d'âge encore scolarisée dans l'enseignement secondaire a pour conséquence de surévaluer légèrement le taux de non-diplômés du second cycle du secondaire et de sous-estimer celui des bacheliers de la classe d'âge considérée.

Encadré 2

La classification des origines migratoires et géographiques

Dans les analyses, les origines migratoires sont classées par pays ou par grandes régions de naissance des parents en tenant compte de la structure de l'échantillon de l'enquête TeO :

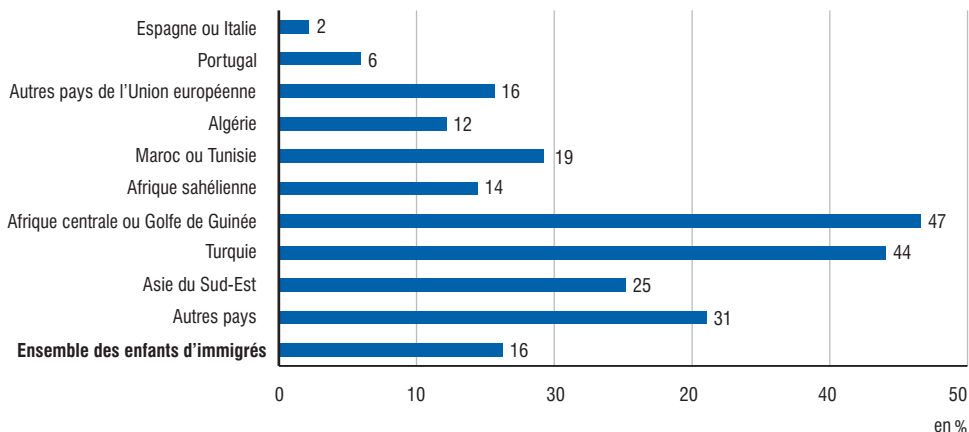
- ni immigrés ni enfants d'immigrés ;
- immigrés ou enfants d'immigrés originaires :
 - Espagne ou Italie ;
 - Portugal ;
 - Union européenne à 27 (UE27) qui regroupe les pays de l'Union européenne à 27 autres que la France, l'Espagne, l'Italie et le Portugal : Grèce, Autriche, Allemagne, Luxembourg, Danemark, Suède, Finlande, Royaume-Uni, Irlande, Belgique, Pays-Bas, Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovénie, Slovaquie ;
 - Algérie ;
 - Maroc ou Tunisie ;
 - Afrique sahélienne : Sénégal, Mauritanie, Gambie, Guinée-Bissau, République de Guinée, Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad ;
 - Afrique centrale ou du Golfe de Guinée : Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Benin, Nigeria, Cameroun, République centrafricaine, Gabon,

Congo (Brazzaville), République démocratique du Congo, Guinée équatoriale ;

- Turquie ;
- Asie du Sud-Est : Cambodge, Laos, Vietnam ;
- Autres pays : Amérique du Nord, Amérique Centrale, Amérique du Sud, Moyen-Orient, Océanie, Suisse, Norvège, Islande, Lichtenstein, Autres pays d'Afrique, Autres pays d'Asie dont la Chine.

Dans la classification, nous avons distingué l'« Afrique sahélienne » de l'« Afrique centrale ou du Golfe de Guinée » qualifiée dans l'étude d'« Afrique centrale ou guinéenne ». Ce dernier groupe réunit des pays de la zone centrale et équatoriale du continent (Cameroun, Gabon, Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, etc.) et des pays qui bordent le Golfe de Guinée : Ghana, Côte d'Ivoire, Togo, Benin, Nigeria, etc. Notons que dans le découpage, la République de Guinée (Conakry) et la Guinée Bissau sont rattachées à l'Afrique sahélienne. Cette division de l'Afrique repose à la fois sur des considérations géographiques et socio-historiques : les périodes d'arrivée en France ne sont pas les mêmes, la représentation de la composante féminine diffère, les formes et les causes de la migration sont souvent dissemblables, etc.

1. Part des enfants migrants parmi les enfants d'immigrés



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 20 à 35 ans fin 2008 ayant été scolarisées dans le primaire en France, en études ou hors études à la date de l'enquête et vivant en ménage ordinaire.
 Lecture : la part des enfants migrants parmi les enfants d'immigrés des pays d'Afrique centrale ou Golfe de Guinée s'élève à 47%.
 Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

2. Caractéristiques de scolarisation des personnes âgées de 20 à 35 ans selon le lien à la migration

en %

	Migration vers la France ¹ après l'âge de 6 ans	Pays de scolarisation			Ensemble	
		France ¹	Étranger puis France ¹	France ¹ puis étranger		Alternance France ¹ /étranger
Ni immigrés ni enfants d'immigrés	0	97	0	2	1	100
Enfants d'immigrés	5	90	6	3	1	100
Espagne ou Italie	1	96	1	2	1	100
Portugal	1	95	1	2	1	100
Autres pays de l'Union européenne	3	85	7	4	5	100
Algérie	3	93	4	3	1	100
Maroc ou Tunisie	6	91	6	3	1	100
Afrique sahélienne	7	90	7	2	1	100
Afrique centrale ou Golfe de Guinée	24	68	24	6	2	100
Turquie	14	82	13	5	1	100
Asie du Sud-Est	7	90	7	2	2	100
Autres pays	11	79	14	4	3	100
Ensemble	1	96	1	2	1	100

1. France pour France métropolitaine.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 20 à 35 ans fin 2008 ayant été scolarisées dans le primaire en France, en études ou hors études à la date de l'enquête et vivant en ménage ordinaire.

Lecture : parmi l'ensemble des enfants d'immigrés, 5 % ont migré vers la France après l'âge de 6 ans. Dans la même catégorie de population, 90 % ont été scolarisés uniquement en France contre respectivement 6 % à l'étranger puis en France, 3 % en France puis à l'étranger et 1 % alternativement en France et à l'étranger.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

3. Études initiales en cours des personnes âgées de 20 à 35 ans selon le lien à la migration

en %

	Hommes		Femmes		Ensemble
	Tous	En études en deçà du supérieur	Tous	En études en deçà du supérieur	
Ni immigrés ni enfants d'immigrés	12	2	13	2	12
Enfants d'immigrés	14	2	17	2	15
Espagne ou Italie	12	2	9	1	11
Portugal	10	2	14	2	11
Autres pays de l'Union européenne	12	1	20	0	16
Algérie	10	0	12	1	11
Maroc ou Tunisie	14	2	20	2	17
Afrique sahélienne	18	3	25	8	21
Afrique centrale ou Golfe de Guinée	28	9	23	3	25
Turquie	9	2	12	2	10
Asie du Sud-Est	23	4	25	1	24
Autres pays	24	4	29	2	26
Ensemble	13	2	13	2	13

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 20 à 35 ans fin 2008 ayant été scolarisées dans le primaire en France, en études ou hors études à la date de l'enquête et vivant en ménage ordinaire.

Lecture : chez les hommes qui ne sont ni immigrés ni enfants d'immigrés 12 % poursuivent une formation initiale à la date de l'enquête dont 2 % dans des formations inférieures au supérieur.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

Les enfants d'immigrés sont plus souvent sans diplôme

Parmi les personnes de 20 à 35 ans, 12 % d'entre elles sont sans diplôme du second cycle du secondaire (personnes étant au plus titulaires du brevet des collèges et équivalent) : 14 % chez les hommes et 11 % chez les femmes (figure 4). Dans la population ni immigrée ni issue de l'immigration, les non-diplômés au-delà du brevet comptent pour 11 % : 12 % chez les hommes et 10 % chez les femmes. Les enfants d'immigrés, hommes comme femmes, sont plus

souvent sans diplôme (18 %). Le taux de personnes sans diplôme chez les enfants d'immigrés européens et d'Asie du Sud-Est est un peu supérieur à celui des jeunes ni immigrés ni enfants d'immigrés, mais il est deux à trois fois plus élevé parmi les enfants d'immigrés turcs (32 %), algériens (24 %), d'Afrique sahélienne (22 %), marocains ou tunisiens (20 %) et d'Afrique centrale ou guinéenne (19 %).

De nombreux groupes affichent des disparités de réussite scolaire en faveur des femmes, disparités qui sont souvent plus saillantes que celles observées parmi les jeunes qui ne sont ni immigrés ni enfants d'immigrés. Les filles d'immigrés du Maroc ou Tunisie, Portugal, Afrique sahélienne, Asie du Sud-Est réussissent nettement mieux que leurs homologues masculins (figure 4).

4. Taux de non diplômés au-delà du brevet parmi les 20-35 ans selon l'origine migratoire et le sexe

	en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Ni immigrés ni enfants d'immigrés	12	10	11
Enfants d'immigrés	20	16	18
Espagne ou Italie	15	13	14
Portugal	18	12	15
Autres pays de l'Union européenne	12	13	12
Algérie	25	23	24
Maroc ou Tunisie	26	14	20
Afrique sahélienne	25	19	22
Afrique centrale ou Golfe de Guinée	18	20	19
Turquie	31	33	32
Asie du Sud-Est	15	11	13
Autres pays	10	13	11
Ensemble	14	11	12

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 20 à 35 ans fin 2008 ayant été scolarisées dans le primaire en France en études ou hors études à la date de l'enquête et vivant en ménage ordinaire.

Lecture : chez les 20-35 ans qui ne sont ni immigrés ni enfants d'immigrés, 12 % des hommes et 10 % des femmes ne possèdent aucun diplôme au-delà du brevet.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

L'inégalité est forte entre les jeunes filles d'immigrés originaires de Turquie et les autres

Chez les hommes, la probabilité de ne posséder aucun diplôme (autre que le brevet) plutôt que d'être diplômé d'au moins un diplôme du second cycle du secondaire (au moins un CAP) est 2,7 fois plus fréquente (*odds ratio* ou OR) chez les fils d'immigrés turcs que dans la population ni immigrée ni enfant d'immigrés (figure 5). L'OR s'élève à 2,3 pour les fils d'immigrés algériens, à 2,3 pour les fils d'immigrés sahéliens, à 2,0 pour les fils d'immigrés originaires du Maroc ou de Tunisie. On note également une légère surreprésentation des enfants d'immigrés portugais parmi les non diplômés du second cycle du secondaire.

Dans la population féminine (figure 6), l'OR atteint 5,7 pour les filles d'immigrés originaires de Turquie. Il vaut 2,7 pour les filles d'immigrés algériens et il reste significativement plus élevé pour les filles d'immigrés sahéliens (2,2) ou venus des pays d'Afrique centrale et guinéenne (1,6), du Maroc ou de Tunisie (1,6) et d'Espagne ou d'Italie (1,6).

Tous ces résultats témoignent des difficultés scolaires de plusieurs catégories d'enfants d'immigrés. Elles sont tout particulièrement marquées pour les filles d'immigrés originaires de Turquie. Pour autant, ce constat doit être relativisé par la prise en considération de paramètres susceptibles de peser sur les destinées scolaires, telles que la structure des âges des sous-populations, l'âge d'entrée en France chez les enfants migrants,

5. Effets de l'origine migratoire et des caractéristiques sociodémographiques des hommes sur l'absence de diplôme

	Mod. 1	Sig. ¹	Mod. 2	Sig. ¹	Mod. 3	Sig. ¹	Mod. 4	Sig. ¹	Mod. 4/bis	Sig. ¹
<i>Ni immigrés ni enfants d'immigrés</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
<i>Enfants d'immigrés</i>										
Espagne ou Italie	1,3	n.s.	1,3	n.s.	1,3	*	1,4	*	1,4	*
Portugal	1,4	*	1,4	*	1,1	n.s.	1,1	n.s.	1,1	n.s.
Autres pays de l'Union européenne	0,8	n.s.	0,8	n.s.	1,2	n.s.	1,2	n.s.	1,1	n.s.
Algérie	2,3	***	2,3	***	1,4	**	1,5	**	1,4	**
Maroc ou Tunisie	2,0	***	1,9	***	1,2	n.s.	1,2	n.s.	1,2	n.s.
Afrique sahélienne	2,3	***	2,2	***	1,4	n.s.	1,4	*	1,5	n.s.
Afrique centrale ou Golfe de Guinée	1,3	n.s.	1,3	n.s.	1,4	n.s.	1,4	n.s.	1,3	n.s.
Turquie	2,7	***	2,5	***	1,6	**	1,6	**	1,6	**
Asie du Sud-Est	1,1	n.s.	1,0	n.s.	0,9	n.s.	1,0	n.s.	0,8	n.s.
Autres pays	0,7	n.s.	0,7	n.s.	0,7	n.s.	0,7	*	0,6	n.s.
<i>Non migrants</i>			<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Migration entre 7 et 11 ans	1,4	n.s.	1,2	n.s.	1,3	n.s.	1,3	n.s.	1,2	n.s.
Migration avant l'âge de 6 ans	1,1	n.s.	1,0	n.s.	0,9	n.s.	1,0	n.s.	1,0	n.s.
20-25 ans	1,0	n.s.	1,1	n.s.	1,2	n.s.	1,2	n.s.	1,1	n.s.
26-30 ans			<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
31-35 ans			0,9	n.s.	0,9	n.s.	0,8	n.s.	0,8	n.s.
Deux parents non diplômés ou ne sait pas					1,6	***	1,6	***	1,6	***
Un parent de niveau primaire ou secondaire					0,9	n.s.	1,0	n.s.	0,9	n.s.
<i>Un parent titulaire du CAP/BEP</i>					<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Au moins un parent bachelier					0,5	***	0,6	***	0,5	***
Parent agriculteur					0,7	n.s.	0,7	n.s.	0,7	n.s.
Parent artisan commerçant					1,0	n.s.	1,0	n.s.	1,0	n.s.
Parent cadre sup., prof. libérale, prof. intermédiaire					0,8	n.s.	0,9	n.s.	0,8	n.s.
Parent ouvrier ou employé non qualifié (parents biactifs)					1,0	n.s.	1,0	n.s.	1,0	n.s.
Parent ouvrier ou employé non qualifié (un seul parent actif)					1,3	*	1,3	**	1,3	*
<i>Parent ouvrier ou employé qualifié (parents biactifs)</i>					<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Parent ouvrier et employé qualifié (un seul parent actif)					1,1	n.s.	1,0	n.s.	1,1	n.s.
<i>Deux frères ou sœurs</i>					<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Enfant unique ou un seul frère ou sœur					0,9	n.s.	1,0	n.s.	1,0	n.s.
Trois frères/sœurs et plus					1,2	n.s.	1,1	n.s.	1,2	n.s.
<i>Deux parents en couple</i>					<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Famille monoparentale et autres situations					1,6	***	1,5	***	1,4	***
Décès d'un des deux parents							1,1	n.s.		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Maladie, handicap ou accident d'un des deux parents							0,9	n.s.		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Problème d'argent dans la famille							1,3	***		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Disputes entre les deux parents							1,2	n.s.		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Alcoolisme d'au moins un des deux parents							0,9	n.s.		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Violences envers l'enquête							2,2	***		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Aucun redoublement en primaire									0,4	***
<i>Redoublement dans le primaire</i>									<i>Réf.</i>	
<i>Scolarisé exclusivement dans le public</i>									<i>Réf.</i>	
Scolarisé partiellement ou totalement dans le privé									1,0	n.s.
<i>Absence de cours payants</i>									<i>Réf.</i>	
Recours à des cours payants									0,7	***

1. Significatif au seuil de 1 % : *** ; significatif au seuil de 5 % : ** ; significatif au seuil de 10 % : *.

Champ : France métropolitaine, hommes âgés de 20 à 35 ans fin 2008 ayant été scolarisés dans le primaire en France, en études ou hors études à la date de l'enquête et vivant en ménage ordinaire.

Lecture : dans la population masculine, un fils d'immigrés portugais a une probabilité 1,4 fois plus élevée d'être non diplômé que diplômé du second cycle du secondaire en comparaison d'un homme ni immigré ni enfant d'immigrés (modèle 1).

Note : les résultats sont présentés sous la forme de *odds ratio* (rapports de chances).

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

6. Effets de l'origine migratoire et des caractéristiques sociodémographiques des femmes sur l'absence de diplôme

	Mod. 1	Sig. ¹	Mod. 2	Sig. ¹	Mod. 3	Sig. ¹	Mod. 4	Sig. ¹	Mod. 4/bis	Sig. ¹
<i>Ni immigrées ni enfants d'immigrés</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
<i>Enfants d'immigrés</i>										
Espagne ou Italie	1,6	**	1,6	**	1,6	**	1,6	**	1,7	**
Portugal	1,3	n.s.	1,3	n.s.	1,0	n.s.	1,0	n.s.	1,1	n.s.
Autres pays de l'Union européenne	0,9	n.s.	0,8	n.s.	1,1	n.s.	1,1	n.s.	1,1	n.s.
Algérie	2,7	***	2,7	***	1,4	**	1,5	**	1,5	**
Maroc ou Tunisie	1,6	***	1,5	**	0,9	n.s.	0,9	n.s.	0,9	n.s.
Afrique sahélienne	2,2	***	2,2	***	1,1	n.s.	1,1	n.s.	1,2	n.s.
Afrique centrale ou Golfe de Guinée	1,6	**	1,3	n.s.	1,2	n.s.	1,3	n.s.	1,2	n.s.
Turquie	5,7	***	5,4	***	2,9	***	2,6	***	3,1	***
Asie du Sud-Est	1,4	n.s.	1,3	n.s.	1,0	n.s.	1,1	n.s.	1,1	n.s.
Autres pays	1,3	n.s.	1,2	n.s.	1,2	n.s.	1,3	n.s.	1,3	n.s.
<i>Non migrantes</i>			<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Migration entre 7 et 11 ans	2,7	***	2,7	***	2,2	***	2,5	***	2,2	***
Migration avant l'âge de 6 ans			1,0	n.s.	0,9	n.s.	0,9	n.s.	0,9	n.s.
20-25 ans			0,9	*	1,0	n.s.	1,0	n.s.	1,0	n.s.
26-30 ans			<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
31-35 ans			1,3	n.s.	1,2	n.s.	1,1	n.s.	1,2	n.s.
Deux parents non diplômés ou ne sait pas					2,1	***	2,0	***	2,1	***
Un parent de niveau primaire ou secondaire					1,1	n.s.	1,1	n.s.	1,2	n.s.
<i>Un parent titulaire du CAP/BEP</i>					<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Au moins un parent bachelier					0,7	n.s.	0,8	n.s.	0,7	n.s.
Parent agriculteur					1,1	n.s.	1,2	n.s.	1,2	n.s.
Parent artisan commerçant					1,1	n.s.	1,2	n.s.	1,1	n.s.
Parent cadre sup., prof. libérale, prof. intermédiaire					0,6	**	0,7	**	0,6	*
Parent ouvrier ou employé non qualifié (parents biactifs)					1,0	n.s.	1,1	n.s.	1,0	n.s.
Parent ouvrier ou employé non qualifié (un seul parent actif)					1,2	n.s.	1,2	n.s.	1,2	n.s.
<i>Parent ouvrier ou employé qualifié (parents biactifs)</i>					<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Parent ouvrier et employé qualifié (un seul parent actif)					1,5	**	1,5	**	1,5	***
<i>Deux frères ou sœurs</i>					<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Enfant unique ou un seul frère ou sœur					0,8	*	0,8	*	0,8	n.s.
Trois frères/sœurs et plus					1,3	*	1,2	n.s.	1,2	n.s.
<i>Deux parents en couple</i>					<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Famille monoparentale et autres situations					1,7	***	1,7	***	1,6	***
Décès d'un des deux parents							1,1	n.s.		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Maladie, handicap ou accident d'un des deux parents							1,0	n.s.		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Problème d'argent dans la famille							1,1	n.s.		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Disputes entre les deux parents							1,0	n.s.		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Alcoolisme d'au moins un des deux parents							1,3	n.s.		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Violences envers l'enquêtée							1,5	*		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Aucun redoublement en primaire									0,5	***
<i>Redoublement dans le primaire</i>									<i>Réf.</i>	
<i>Scolarisée exclusivement dans le public</i>									<i>Réf.</i>	
Scolarisée partiellement ou totalement dans le privé									0,9	n.s.
<i>Absence de cours payants</i>									<i>Réf.</i>	
Recours à des cours payants									0,6	***

1. Significatif au seuil de 1 % : *** ; significatif au seuil de 5 % : ** ; significatif au seuil de 10 % : *.

Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 20 à 35 ans fin 2008 ayant été scolarisées dans le primaire en France, en études ou hors études à la date de l'enquête et vivant en ménage ordinaire.

Lecture : dans la population féminine, une fille d'immigrés d'Espagne ou d'Italie a une probabilité 1,6 fois plus élevée d'être non diplômée que diplômée du second cycle du secondaire en comparaison d'une femme ni immigrée ni enfant d'immigrés (modèle 1).

Note : les résultats sont présentés sous la forme de *odds ratio* (rapports de chances).

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

mais aussi les caractéristiques sociales et familiales (capital scolaire des parents, taille et structure de la famille). L'introduction des caractéristiques sociodémographiques susceptibles de jouer un rôle sur la destinée scolaire des enfants permet d'estimer leur effet propre, mais aussi d'isoler plus précisément les liens éventuels entre devenir scolaire et origine migratoire, en raisonnant « toutes choses égales par ailleurs » (*encadré 3*). Compte tenu des différences sexuées de parcours scolaires entre filles et garçons, les modèles successifs sont estimés séparément pour les filles et les garçons.

Encadré 3

Les modèles de régression logistique

Quatre modèles de régression logistique ont été mis en œuvre afin d'expliquer les écarts de réussite scolaire selon l'origine migratoire relativement à la population des personnes ni immigrées ni enfants d'immigrés, en prenant en compte des caractéristiques sociologiques (autres que l'origine migratoire) susceptibles d'influer sur les résultats scolaires. Les populations masculine et féminine ont été analysées séparément en raison de la forte différenciation que l'on observe dans les trajectoires scolaires des filles et des garçons.

Deux descripteurs ont fait l'objet de la modélisation :

1: la probabilité de ne pas être diplômé du second cycle de l'enseignement secondaire (élèves non diplômés ou sans diplôme au-delà du brevet) ;

2: la probabilité d'être titulaire du baccalauréat (bacheliers).

Le premier modèle (modèle 1) ne prend en considération que la variable caractérisant l'origine migratoire et géographique en vue de mesurer les inégalités d'origine : 11 catégories ont été retenues pour distinguer l'origine migratoire. La situation de référence de ce premier modèle correspond aux personnes ni immigrées ni enfants d'immigrés.

Le deuxième modèle (modèle 2) prend en compte, en plus de l'origine migratoire, deux autres variables : l'âge d'arrivée en France (trois modalités) qui permet de contrôler la relation à la migration ainsi que le pays de socialisation et la structure d'âge à l'intérieur des groupes (trois classes). La situation de référence se compose de toutes les personnes âgées de 26 à 30 ans qui ne sont ni immigrées ni enfants d'immigrés.

Le troisième modèle (modèle 3) permet d'analyser en plus de l'origine géographique et du lien à la migration pris en considération dans les modèles 1 et 2, les caractéristiques socio-démographiques de la famille de provenance, facteurs souvent influents dans l'étude des

positions scolaires : la position sociale des parents (sept catégories), leur niveau scolaire (quatre positions), la taille de la fratrie (trois postes) puis la structure de la famille de provenance (deux positions).

En plus des jeunes adultes qui ne sont ni immigrés ni enfants d'immigrés, la situation de référence correspond respectivement au fait de : être né en France ; être âgé de 26 à 30 ans en 2008 (structure d'âge) ; avoir des parents qui possèdent un diplôme équivalent au CAP/BEP (niveau scolaire des parents) ; avoir deux parents actifs classés parmi les employés et ouvriers qualifiés (origine sociale) ; appartenir à une fratrie composée de deux frères ou sœurs (en plus de l'enquêté(e)) pour la dimension familiale ; avoir été élevé simultanément par son père et sa mère (structure de la famille de socialisation).

Le dernier modèle se subdivise en deux sous-modèles (4 et 4bis) :

– le modèle 4 inclut, en plus de toutes les variables déjà citées, des indications du climat familial aux cours de l'enfance ou de la jeunesse (dispute des parents ; alcoolisme dans la famille ; maladie, accident grave ou handicap d'un des deux parents, décès d'un des deux parents) susceptibles de perturber les scolarités et aussi le fait pour les enquêtés d'avoir vécu des violences. Il est à noter que, dans le formulaire d'enquête, les violences en question ne sont pas expressément qualifiées comme étant de nature familiale. La situation de référence équivaut à chaque fois à l'absence de la dimension (pas de disputes, pas d'alcoolisme, pas de maladies, etc.).

– le modèle 4 bis ne fait pas référence au climat de la vie familiale mais mentionne les difficultés scolaires précoces par l'intermédiaire du redoublement dans le primaire et des indications sur les stratégies éducatives : le passage par un établissement privé en cours de scolarité ainsi que la rétribution de cours particuliers. La situation de référence est celle d'absence de redoublement dans l'enseignement primaire pour les difficultés scolaires, du maintien de l'inscription dans un établissement public ainsi que de l'absence de cours particuliers pour l'investissement scolaire.

Encadré 3 (suite)

Dans les modèles, l'inégale probabilité d'être ou non bachelier ou bien non-diplômé du second cycle du secondaire à caractéristiques semblables est donnée par le *odds ratio* (OR) - terme que l'on traduit souvent par « rapport des chances » - et qui représente le ratio entre deux probabilités : la probabilité d'être bachelier et son complément (la probabilité d'être non-bachelier) ou encore la probabilité d'être non-diplômé du second cycle du secondaire et la probabilité de l'être. Lorsque la valeur de la

statistique est supérieure à l'unité ($1 > OR$) cela signifie que la probabilité d'être non diplômé du second cycle du secondaire ou bachelier est plus élevée que la probabilité contraire et inversement si la valeur est inférieure à 1 ($OR < 1$) cela signifie que la probabilité étudiée est plus faible. OR constitue une mesure d'association entre la variable explicative et la variable d'intérêt et vaut 1 en situation d'indépendance.

Il est à noter qu'aucune pondération n'a été appliquée dans le calcul des modèles.

Comme l'ont révélé des enquêtes sur l'éducation [Murat, 2009], la taille et la structure de la famille influencent les trajectoires scolaires : avoir grandi dans une famille nombreuse constitue un facteur pénalisant, en particulier dans les milieux populaires, de même que la monoparentalité. Avoir des parents bacheliers ou diplômés du supérieur constitue un atout pour la carrière scolaire et avoir des parents non diplômés est un désavantage. L'origine sociale n'est pas non plus sans influence sur la réussite scolaire. Or, les enfants d'immigrés ont très souvent une origine sociale populaire (encadré 4), plus précisément des parents classés parmi les employés et les ouvriers qualifiés ou non qualifiés. Alors que 45 % des enfants ni immigrés ni enfants d'immigrés ont (ou ont eu) des parents employés et ouvriers, pour nombre de groupes d'enfants d'immigrés, cette part dépasse 70 % : Algérie (78 %), Maroc ou Tunisie (76 %), Afrique sahélienne (76 %), Turquie (72 %), Portugal (72 %). Cette différence persiste si l'on se restreint aux seuls employés ou ouvriers non qualifiés (encadré 4) qui représentent un tiers des situations professionnelles des parents d'origines algérienne, marocaine, tunisienne et turque, ainsi que 41 % des situations professionnelles des parents d'origine sahélienne, contre 10 % dans la population ni immigrée ni issue de l'immigration. À l'inverse, les origines sociales supérieures sont très peu représentées dans ces groupes.

Encadré 4

Les classements de la position sociale des parents et du niveau de formation

Le classement de la position sociale des parents

Dans les modèles, l'identification de l'origine sociale se base sur la combinaison du statut d'activité et de la catégorie socio-professionnelle du père et de la mère lorsque l'enquêté(e) avait 15 ans. La situation respective des deux parents a été comparée et agrégée dans une classification unique qui tient compte à la fois de l'activité des parents, de la catégorie sociale et du caractère qualifié ou non des positions d'employés et d'ouvriers [Amossé et Chardon, 2006]. Dans les

modèles, sept positions ont été retenues. Le classement se fait dans cet ordre de manière exclusive : par exemple, si un parent est artisan et l'autre profession intermédiaire, l'origine sociale retenue est artisan :

- les agriculteurs : au moins un parent a travaillé comme agriculteur, quelle que soit l'activité et la profession de l'autre parent ;
- les artisans ou commerçants : au moins un parent a travaillé comme artisan ou commerçant, l'autre parent n'ayant pas été cadre ;
- les cadres supérieurs, les professions supérieures et intermédiaires : l'un des parents a travaillé comme cadre ou dans les professions intermédiaires ;

Encadré 4 (suite)

- les ouvriers ou employés qualifiés biactifs : les deux parents ont travaillé comme employés ou ouvriers qualifiés ou l'un a travaillé comme employé ou ouvrier qualifié et l'autre comme employé ou ouvrier non qualifié ;
- les ouvriers ou employés qualifiés avec un seul actif : l'un des parents a travaillé comme employé ou ouvrier qualifié et l'autre était inactif ;
- les ouvriers ou employés non qualifiés biactifs : les deux parents ont travaillé comme employés ou ouvriers non qualifiés ;
- les ouvriers ou employés non qualifiés avec un seul actif : l'un des parents a travaillé comme employé ou ouvrier non qualifié et l'autre était inactif.

Lorsque les deux parents sont inactifs et qu'ils n'ont jamais travaillé, ils ne sont pas classés dans la nomenclature. Dans le cas de figure

où un seul des deux parents est actif, c'est la situation de ce dernier qui constitue la référence pour le classement.

Le classement du niveau de formation

Le niveau de formation des parents est connu à partir du plus haut diplôme possédé par le père et la mère. Dans l'analyse les diplômes des deux parents sont combinés dans une nomenclature unique en quatre postes :

- les deux parents ne possèdent aucun diplôme (ni même le certificat d'études primaires - CEP - ou le brevet des collèges) ;
- au moins un parent qui possède un diplôme équivalent au CEP ou au brevet des collèges ;
- au moins un parent titulaire d'un diplôme équivalent au CAP ou au BEP ;
- au moins un des deux parents qui est titulaire du baccalauréat ou plus.

Âge à la migration, taille des fratries, type de famille jouent sur les résultats scolaires

Toutes ces caractéristiques (origine sociale et culturelle, structure familiale, âge à la migration) expliquent en partie l'obtention ou non d'un diplôme du second cycle du secondaire (CAP, BEP, baccalauréat) chez les garçons comme chez les filles.

Être arrivé en France après l'âge théorique d'entrée à l'école primaire (6 ans) diminue les chances d'acquisition d'un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire dans la population féminine (OR de 2,7, *figure 6*), mais pas dans la population masculine.

Chez les hommes (*figure 5*), en comparaison de la situation de référence, le ratio non-diplômés/diplômés atteint 1,6 lorsque les deux parents ne possèdent aucun diplôme, 1,6 lorsque la famille d'origine est monoparentale et 1,3 lorsqu'un seul des parents était actif et que son activité pouvait être classée parmi les employés et les ouvriers non qualifiés. À l'opposé, le fait d'avoir au moins un bachelier parmi ses parents favorise l'obtention d'un diplôme : les héritiers scolaires sont avantagés.

Chez les femmes (*figure 6*), l'OR atteint 2,1 lorsque les parents sont non diplômés, 1,3 dans le cas d'une fratrie très nombreuse (trois frères ou sœurs ou plus) et 1,7 avec une famille monoparentale. Dans la population féminine, l'origine sociale aussi influe significativement sur l'absence de diplôme au-delà du brevet : le ratio est multiplié par 1,5 lorsqu'un seul des deux parents est actif (le plus souvent le père) et qu'il appartient aux positions d'employé ou d'ouvrier qualifié. En revanche, avoir des parents cadres ou appartenant à des professions supérieures diminue la probabilité de ne posséder aucun diplôme du second cycle du secondaire. Être fille dans une famille de taille réduite (un ou deux enfants) constitue aussi un facteur plutôt favorable.

La prise en compte du milieu social et familial réduit fortement les inégalités selon l'origine migratoire sans les faire toutes disparaître

L'inclusion des caractéristiques sociodémographiques dans l'analyse conduit à réduire fortement les effets liés à l'origine géographique chez les hommes comme chez les femmes issues directement ou indirectement de l'immigration, mais elle ne les élimine pas totalement (*figures 5 et 6*).

Chez les hommes, les enfants d'immigrés turcs (OR = 1,6) et algériens (OR = 1,4) restent plus souvent non diplômés du second cycle du secondaire à caractéristiques sociales et familiales semblables. Dans la population féminine, il en va de même : les filles d'immigrés algériens (OR = 1,4), espagnols ou italiens (OR = 1,6), mais plus encore turcs (OR = 2,9) sont plus souvent non diplômées au-delà du brevet des collèges que les filles ni immigrées ni enfants d'immigrés à principales caractéristiques sociodémographiques semblables. En revanche, les effets des autres origines disparaissent.

L'introduction dans l'analyse de variables supplémentaires aux seules variables socio-démographiques et culturelles, relatives cette fois à la situation matérielle des familles et aux relations intrafamiliales pendant l'enfance, ne modifie pas le constat précédent. En revanche, elle met en évidence de nouveaux effets : l'existence de violences à l'encontre des enquêtés aux cours de l'enfance ou de l'adolescence constitue un facteur pénalisant sur le plan scolaire pour les deux sexes ; dans la population masculine, les problèmes d'argent rencontrés par la famille constituent aussi un facteur aggravant.

La prise en compte de la scolarité antérieure et des difficultés des élèves dans le primaire (à partir des redoublements), bien qu'ayant un impact sur la probabilité de ne pas être diplômé du second cycle du secondaire, tout comme les stratégies éducatives telles que l'inscription dans un établissement privé ou le paiement de cours complémentaires (*figures 5 et 6*), modifient très peu les résultats chez les garçons comme chez les filles. Enfin, on peut relever que ni la langue parlée en famille au cours de l'enfance, ni la mixité du couple parental ne semblent avoir d'influence particulière sur la probabilité d'être ou non diplômé du second cycle du secondaire, à principales caractéristiques sociodémographiques semblables.

Les taux de bacheliers sont inégaux selon les origines migratoires

À la part de la population ne parvenant pas à décrocher un diplôme au-delà du brevet des collèges s'oppose celle des lauréats du diplôme emblématique de la démocratisation scolaire, à savoir le baccalauréat.

Parmi les personnes âgées de 20 à 35 ans en 2008 et ayant effectué une partie de leur scolarité primaire en France, on dénombre 67 % de titulaires du baccalauréat dont 64 % chez les hommes et 70 % chez les femmes. Selon l'origine migratoire, la part des bacheliers est loin d'être homogène puisqu'elle s'élève à 68 % dans la population ni immigrée ni issue de l'immigration et peut atteindre 80 % lorsque les jeunes ont des parents en provenance des pays de l'UE 27 autres que l'Espagne, l'Italie et le Portugal. En revanche, le taux de bacheliers parmi les enfants d'immigrés turcs est faible (39 %, *figure 7*).

La probabilité d'être bachelier, en comparaison de la population ni immigrée ni issue de l'immigration, est significativement plus importante chez les enfants d'immigrés originaires des pays de l'Union européenne (hors Europe du Sud) pour les garçons comme pour les filles (respectivement OR = 2,1 et 1,8, *figures 8 et 9*, modèle 1). Les fils d'immigrés du Sud-Est asiatique aussi font mieux (OR = 1,3). À l'opposé de ces exemples, chez les hommes comme chez les femmes, plusieurs origines migratoires ont des chances nettement plus réduites d'obtenir le baccalauréat en comparaison de la population ni immigrée ni enfant d'immigrés

7. Taux de bacheliers des 20-35 ans selon l'origine migratoire et le sexe

en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Ni immigrés ni enfants d'immigrés	66	71	68
Enfants d'immigrés	56	67	61
Espagne ou Italie	59	70	64
Portugal	47	66	56
Autres pays de l'Union européenne	80	81	80
Algérie	49	58	53
Maroc ou Tunisie	51	69	60
Afrique sahélienne	51	63	57
Afrique centrale ou Golfe de Guinée	53	69	62
Turquie	37	42	39
Asie du Sud-Est	65	76	70
Autres pays	77	78	77
Ensemble	64	70	67

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 20 à 35 ans fin 2008 ayant été scolarisées dans le primaire en France en études ou hors études à la date de l'enquête et vivant en ménage ordinaire.

Lecture : chez les 20-35 ans qui ne sont ni immigrés ni enfants d'immigrés, 66 % des hommes et 71 % des femmes sont diplômés du baccalauréat.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

(figures 8 et 9) : Afrique sahélienne (hommes : 0,6 ; femmes : 0,6) ; Algérie (hommes : 0,6 ; femmes : 0,5) ; Portugal (hommes : 0,6 ; femmes : 0,8) , Turquie (hommes 0,4 ; femmes 0,3) ou Maroc et Tunisie pour les hommes (0,7). Dans tous les autres groupes, les résultats sont comparables à ceux de la population de référence.

Si ces résultats témoignent de la moindre réussite des enfants de certaines origines migratoires, ils reflètent aussi des orientations plus nombreuses vers les filières professionnelles du second cycle du secondaire, qui se soldent par l'obtention d'un CAP ou BEP. C'est par exemple le cas de nombreux jeunes hommes originaires du Portugal. Ces jeunes et leurs familles continuent à valoriser les diplômes professionnels et les métiers auxquels ils mènent [Brinbaum et Kieffer, 2005]. Les enfants d'immigrés turcs, souvent orientés eux aussi vers les filières courtes des lycées professionnels, sortent malgré tout moins diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire.

À caractéristiques sociodémographiques semblables, les inégalités d'origine face au baccalauréat s'estompent

La plupart des groupes objectivement désavantagés face à l'obtention du baccalauréat affichent aussi des caractéristiques sociodémographiques différentes de la population de référence (origine sociale plus populaire, faible capital scolaire des parents, famille de provenance de plus grande taille) qui expliquent une grande partie des inégalités mesurées entre les origines migratoires (figures 8 et 9). La prise en compte de l'âge d'entrée en France et dans une moindre mesure de la structure d'âge des groupes (modèle 2) conduit à confirmer les bons résultats des fils d'immigrés du sud-est asiatique chez les hommes (OR = 1,4). L'introduction de l'origine sociale, du niveau scolaire des parents, de la dimension de la fratrie et du type de famille (modèle 3) met en évidence, une fois de plus, l'importance de toutes ces variables lorsque l'on analyse la réussite scolaire des enfants, ici à travers l'obtention du baccalauréat.

Au final, avec des caractéristiques sociales et familiales semblables, dans la population masculine (figure 8), la plupart des inégalités observées entre les origines migratoires sous le rapport de l'obtention du baccalauréat disparaissent (modèle 3). Seules persistent la surréussite des enfants d'immigrés du sud-est asiatique chez les garçons (OR=1,7) et la sous-réussite notable des enfants d'immigrés turcs.

8. Effets de l'origine migratoire et des caractéristiques sociodémographiques des hommes sur l'obtention du baccalauréat

	Mod. 1	Sig. ¹	Mod. 2	Sig. ¹	Mod. 3	Sig. ¹	Mod. 4	Sig. ¹	Mod. 4/bis	Sig. ¹
<i>Ni immigrés ni enfants d'immigrés</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
<i>Enfants d'immigrés</i>										
Espagne ou Italie	0,8	n.s.	0,8	n.s.	0,8	n.s.	0,8	*	0,8	*
Portugal	0,6	***	0,6	***	0,9	n.s.	0,9	n.s.	0,9	n.s.
Autres pays de l'Union européenne	2,1	***	2,1	***	1,4	n.s.	1,4	n.s.	1,4	n.s.
Algérie	0,6	***	0,6	***	1,1	n.s.	1,0	n.s.	1,1	n.s.
Maroc ou Tunisie	0,7	***	0,7	***	1,2	n.s.	1,2	n.s.	1,2	n.s.
Afrique sahélienne	0,6	***	0,6	***	1,0	n.s.	0,9	n.s.	1,0	n.s.
Afrique centrale ou Golfe de Guinée	1,0	n.s.	1,1	n.s.	0,9	n.s.	0,9	n.s.	1,0	n.s.
Turquie	0,4	***	0,4	***	0,7	*	0,7	*	0,7	**
Asie du Sud-Est	1,3	*	1,4	**	1,7	***	1,5	***	1,7	**
Autres pays	1,8	***	1,9	***	1,9	***	1,8	***	2,0	***
<i>Non migrants</i>			<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Migration entre 7 et 11 ans			0,5	***	0,6	**	0,5	**	0,6	***
Migration avant l'âge de 6 ans			0,8	n.s.	1,0	n.s.	1,0	n.s.	1,0	n.s.
20-25 ans			0,9	n.s.	0,8	**	0,7	**	0,8	***
26-30 ans			<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
31-35 ans			0,8	**	0,9	n.s.	0,9	n.s.	0,9	n.s.
Deux parents non diplômés ou ne sait pas					0,7	***	0,7	***	0,7	***
Un parent de niveau primaire ou secondaire					1,3	**	1,3	**	1,3	*
<i>Un parent titulaire du CAP/BEP</i>					<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Au moins un parent bachelier					2,8	***	2,4	***	2,8	***
Parent agriculteur					0,9	n.s.	0,9	n.s.	0,9	n.s.
Parent artisan commerçant					1,2	n.s.	1,1	n.s.	1,2	n.s.
Parent cadre sup., prof. libérale, prof. intermédiaire					1,7	***	1,4	***	1,6	***
Parent ouvrier ou employé non qualifié (parents biactifs)					1,0	n.s.	0,9	n.s.	1,0	n.s.
Parent ouvrier ou employé non qualifié (un seul parent actif)					1,0	n.s.	1,0	n.s.	1,0	n.s.
<i>Parent ouvrier ou employé qualifié (parents biactifs)</i>					<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Parent ouvrier et employé qualifié (un seul parent actif)					0,9	n.s.	0,9	n.s.	0,9	n.s.
<i>Deux frères ou sœurs</i>					<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Enfant unique ou un seul frère ou sœur					1,1	n.s.	1,0	n.s.	1,1	n.s.
Trois frères/sœurs et plus					0,8	**	0,9	**	0,8	n.s.
<i>Deux parents en couple</i>					<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Famille monoparentale et autres situations					0,6	***	0,6	***	0,6	***
Décès d'un des deux parents							0,8	***		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Maladie, handicap ou accident d'un des deux parents							1,1	n.s.		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Problème d'argent dans la famille							0,8	**		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Disputes entre les deux parents							1,2	n.s.		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Alcoolisme d'au moins un des deux parents							0,9	n.s.		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Violences envers l'enquête							0,5	***		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Aucun redoublement en primaire									3,6	***
<i>Redoublement dans le primaire</i>									<i>Réf.</i>	
<i>Scolarisé exclusivement dans le public</i>									<i>Réf.</i>	
Scolarisé partiellement ou totalement dans le privé									1,1	n.s.
<i>Absence de cours payants</i>									<i>Réf.</i>	
Recours à des cours payants									2,0	***

1. Significatif au seuil de 1 % : *** ; significatif au seuil de 5 % : ** ; significatif au seuil de 10 % : *.

Champ : France métropolitaine, hommes âgés de 20 à 35 ans fin 2008 ayant été scolarisés dans le primaire en France, en études ou hors études à la date de l'enquête et vivant en ménage ordinaire.

Lecture : dans la population masculine, un fils d'immigrés du Portugal a une probabilité 0,6 fois moindre d'obtenir un baccalauréat que de ne pas l'obtenir en comparaison des hommes qui ne sont ni immigrés ni enfants d'immigrés (modèle 1).

Note : les résultats sont présentés sous la forme de *odds ratio* (rapports de chances).

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

9. Effets de l'origine migratoire et des caractéristiques sociodémographiques des femmes sur l'obtention du baccalauréat

	Mod. 1	Sig. ¹	Mod. 2	Sig. ¹	Mod. 3	Sig. ¹	Mod. 4	Sig. ¹	Mod. 4/bis	Sig. ¹
<i>Ni immigrées ni enfants d'immigrés</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
<i>Enfants d'immigrés</i>										
Espagne ou Italie	0,8	n.s.	0,8	n.s.	0,9	n.s.	0,9	n.s.	0,9	n.s.
Portugal	0,8	**	0,8	*	1,0	n.s.	1,0	n.s.	1,0	n.s.
Autres pays de l'Union européenne	1,8	**	1,8	***	1,3	n.s.	1,4	n.s.	1,3	n.s.
Algérie	0,5	***	0,5	***	1,1	n.s.	1,0	n.s.	1,0	n.s.
Maroc ou Tunisie	0,9	n.s.	0,9	n.s.	1,8	***	1,8	***	1,7	***
Afrique sahélienne	0,6	***	0,6	***	1,4	*	1,4	n.s.	1,3	*
Afrique centrale ou Golfe de Guinée	1,0	n.s.	1,3	n.s.	1,4	n.s.	1,3	n.s.	1,3	n.s.
Turquie	0,3	***	0,3	***	0,5	***	0,6	***	0,5	***
Asie du Sud-Est	1,1	n.s.	1,2	n.s.	1,6	***	1,4	**	1,6	*
Autres pays	1,4	*	1,5	**	1,4	*	1,4	n.s.	1,4	*
<i>Non migrantes</i>			<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Migration entre 7 et 11 ans	0,4	***	0,4	***	0,3	***	0,3	***	0,4	***
Migration avant l'âge de 6 ans	0,8	n.s.	0,8	n.s.	0,9	n.s.	0,9	n.s.	0,9	n.s.
20-25 ans	1,2	n.s.	1,1	n.s.	1,0	n.s.	1,0	n.s.	1,0	n.s.
26-30 ans			<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
31-35 ans	0,9	*	0,9	n.s.	1,0	n.s.	1,0	n.s.	0,9	n.s.
Deux parents non diplômés ou ne sait pas					0,6	***	0,6	***	0,6	***
Un parent de niveau primaire ou secondaire					1,2	n.s.	1,1	n.s.	1,1	n.s.
<i>Un parent titulaire du CAP/BEP</i>					<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Au moins un parent bachelier					2,4	***	2,2	***	2,4	***
Parent agriculteur					1,7	*	1,6	*	1,7	*
Parent artisan commerçant					1,3	*	1,1	*	1,2	n.s.
Parent cadre sup., prof. libérale, prof. intermédiaire					2,1	***	1,7	***	2,1	***
Parent ouvrier ou employé non qualifié (parents biactifs)					1,1	n.s.	1,1	n.s.	1,2	n.s.
Parent ouvrier ou employé non qualifié (un seul parent actif)					1,0	n.s.	1,0	n.s.	1,0	n.s.
<i>Parent ouvrier ou employé qualifié (parents biactifs)</i>					<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Parent ouvrier et employé qualifié (un seul parent actif)					1,0	n.s.	1,0	n.s.	1,0	n.s.
<i>Deux frères ou sœurs</i>					<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Enfant unique ou un seul frère ou sœur					1,7	***	1,6	***	1,7	***
Trois frères/sœurs et plus					0,8	**	0,9	**	0,8	n.s.
<i>Deux parents en couple</i>					<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Famille monoparentale et autres situations					0,6	***	0,6	***	0,6	***
Décès d'un des deux parents							0,9	n.s.		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Maladie, handicap ou accident d'un des deux parents							1,0	n.s.		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Problème d'argent dans la famille							1,0	n.s.		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Disputes entre les deux parents							1,0	n.s.		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Alcoolisme d'au moins un des deux parents							0,6	***		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>			
Violences envers l'enquêtée							0,8	n.s.		
<i>Non concerné</i>							<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Aucun redoublement en primaire									3,1	***
<i>Redoublement dans le primaire</i>									<i>Réf.</i>	
<i>Scolarisée exclusivement dans le public</i>									<i>Réf.</i>	
Scolarisée partiellement ou totalement dans le privé									0,8	**
<i>Absence de cours payants</i>									<i>Réf.</i>	
Recours à des cours payants									1,8	***

1. Significatif au seuil de 1 % : *** ; significatif au seuil de 5 % : ** ; significatif au seuil de 10 % : *.

Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 20 à 35 ans fin 2008 ayant été scolarisées dans le primaire en France, en études ou hors études à la date de l'enquête et vivant en ménage ordinaire.

Lecture : dans la population féminine, une fille d'immigrés du Portugal a une probabilité 0,8 fois moindre d'obtenir un baccalauréat que de ne pas l'obtenir en comparaison des femmes qui ne sont ni immigrées ni enfants d'immigrés (modèle 1).

Note : les résultats sont présentés sous la forme de *odds ratio* (rapports de chances).

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

Dans la population féminine (*figure 9*), la prise en considération des traits sociodémographiques et du cadre familial se conclut par la disparition du désavantage scolaire de tous les groupes d'origine, à l'exception notable des filles d'immigrés turcs. Mais surtout, il devient apparent qu'avec des caractéristiques sociologiques similaires, les filles d'immigrés du sud-est asiatique, du Maroc ou de Tunisie, voire d'Afrique sahélienne se trouvent en situation de sur-réussite en comparaison de la population ni immigrée ni enfant d'immigrés. Cette sur-réussite est ici mesurée à l'aune de l'obtention du baccalauréat, sans opérer aucune distinction en matière de série.

Au final, ces résultats montrent que l'accès au baccalauréat dans le système éducatif français reste étroitement dépendant des héritages sociaux et scolaires et que les différences de réussite scolaire entre les origines migratoires sont le plus souvent consubstantielles aux caractéristiques sociales et familiales auxquelles les origines en question sont associées.

Des enfants d'immigrés turcs en situation de sous-réussite, des filles d'immigrés marocains ou tunisiens plus souvent bachelières à caractéristiques socio-démographiques équivalentes

Les conflits intrafamiliaux, les accidents de la vie, etc. (modèle 4) pèsent peu sur la probabilité d'être lauréat ou non, hormis les problèmes d'argent ou les violences subies dans la population masculine et l'alcoolisme des parents chez les filles. La prise en compte du redoublement (ou non) dans l'enseignement primaire et des éventuelles stratégies éducatives de placement (choix du privé) ou d'investissement scolaire (cours payants) ne modifie pas non plus l'égalisation de la probabilité d'obtention du baccalauréat entre les groupes d'origine migratoire (modèle 4/bis). En revanche, chez les filles d'immigrés, avoir ses deux parents immigrés plutôt que des parents formant un couple mixte favorise l'obtention du baccalauréat, dès lors que l'on raisonne sur la seule population des enfants d'immigrés et que l'on contrôle le niveau de diplôme des parents et la composition du couple parental¹.

Dans la population masculine et féminine, trois catégories de population font finalement exception : les enfants d'immigrés turcs qui sont manifestement en situation de sous-réussite au baccalauréat et qui se distinguaient déjà par un taux élevé de non-diplômés du second cycle du secondaire quel que soit le sexe ; les fils et filles de l'immigration du sud-est asiatique qui se remarquent par leur avantage au baccalauréat ; les filles de l'immigration marocaine ou tunisienne (et dans une moindre mesure celles de l'immigration sahélienne) qui sont globalement désavantagées mais qui se révèlent être plus fréquemment titulaires du baccalauréat que les filles ni immigrées ni enfants d'immigrés lorsque l'on raisonne à caractéristiques sociales et familiales semblables.

Les parcours scolaires sont ainsi pour partie diversifiés selon les origines migratoires et le genre [Brinbaum, Moguérou, Primon, 2011]. Au-delà de ces résultats, soulignons une différenciation selon la filière et le type de baccalauréat acquis (question non traitée ici), les enfants d'immigrés obtenant plus fréquemment des baccalauréats technologiques et professionnels [Brinbaum et Kieffer, 2009], ce qui n'est pas sans conséquences sur les études ultérieures (*encadré 5*). ■

1. Modélisation non communiquée dans le texte portant uniquement sur les enfants d'immigrés et incluant la mixité des parents (hors population qui n'est ni immigrée ni enfant d'immigré).

Enfants d'immigrés et diplômés de l'enseignement supérieur long

Calculée sur la population âgée de 25 à 35 ans ayant effectué tout ou partie de leur scolarité primaire en France, la part des diplômés du supérieur long (bac+3 et plus) représente 24 % de la classe d'âge (*figure*) : 22 % dans la population masculine et 25 % dans la population féminine. Les enfants d'immigrés des pays de l'Union européenne (hors Europe du Sud), dont on sait qu'ils ont souvent des parents d'une origine sociale supérieure, sont les plus diplômés (40 %) aussi bien parmi les hommes (43 %) que parmi les femmes (38 %), loin devant la population ni immigrée ni issue de l'immigration (25 % en moyenne dont 23 % chez les hommes et 26 % chez les femmes). Les enfants d'immigrés d'Asie du Sud-Est, souvent en situation de sur-réussite au baccalauréat, obtiennent aussi plus que la moyenne un diplôme du supérieur long (31 %), en particulier les femmes (34 %). Si plusieurs origines migratoires se trouvent dans une position intermédiaire (Afrique centrale ou

guinéenne, Italie ou Espagne, Maroc ou Tunisie) en comparaison de la population ni immigrée ni issue de l'immigration, certains groupes comme les enfants d'immigrés algériens, turcs ou portugais sont rarement diplômés du supérieur long. On peut aussi noter que dans certaines catégories de population les différences entre les sexes sont très marquées : Portugal (11 % d'hommes diplômés du supérieur versus 20 % de femmes) ; Afrique sahélienne (9 % d'hommes diplômés du supérieur versus 19 % de femmes) ; Turquie (15 % d'hommes diplômés du supérieur versus 8 % de femmes). Les enfants d'immigrés des pays de l'Afrique centrale ou guinéenne présentent la particularité d'être fortement représentés parmi les non-diplômés du second cycle du secondaire, mais aussi de comporter un nombre important de diplômés du supérieur long (19 %). Cette observation révèle la bipolarisation scolaire de la population et peut-être aussi le caractère disparate de ce regroupement.

Taux de diplômés de 25 à 35 ans de l'enseignement supérieur long selon l'origine migratoire et le sexe

en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Ni immigrés ni enfants d'immigrés	23	26	25
Enfants d'immigrés	18	22	20
Espagne ou Italie	17	26	21
Portugal	11	20	15
Autres pays de l'Union européenne	43	38	40
Algérie	10	13	12
Maroc ou Tunisie	19	19	19
Afrique sahélienne	9	19	15
Afrique centrale ou Golfe de Guinée	18	19	19
Turquie	18	8	12
Asie du Sud-Est	29	34	31
Autres pays	33	43	38
Ensemble	22	25	24

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 20 à 35 ans fin 2008 ayant été scolarisées dans le primaire en France en études ou hors études à la date de l'enquête et vivant en ménage ordinaire.

Lecture : chez les 25-35 ans qui ne sont ni immigrés ni enfants d'immigrés 23 % des hommes et 26 % des femmes sont diplômés de l'enseignement supérieur long.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

Pour en savoir plus

Amossé T. et Chardon O., « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? » *Économie et statistique* n° 393-394, Insee, 2006.

Brinbaum Y. et Kieffer A., « D'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance », *Éducation & Formations* n° 72, Depp, 2005.

Brinbaum Y. et Kieffer A., « Les scolarités des enfants d'immigrés de la sixième au baccalauréat : différenciation et polarisation des parcours », *Population* n° 3, Ined, 2009.

Brinbaum Y., Mogueu L. et Primon, J-L., « La scolarisation des filles d'immigrés : succès et orientations différentielles », *Diversité Ville-École-Intégration* n° 165, CNDP, 2011.

Dhume F., Dukie S., Chauvel S. et Perrot P., Orientation scolaire et discrimination. De l'inégalité de traitement selon l'origine, La documentation française, 2011.

Frickey A., « Les inégalités de parcours scolaires des enfants d'origine maghrébine résultent-elles de discriminations ? », *Formation Emploi* n° 112, La documentation française, 2010.

Jugnot S., « L'accès à l'emploi à la sortie du système éducatif des descendants d'immigrés », *Insee Références Immigrés et descendants d'immigrés en France, édition 2012*.

Lorcerie F., « L'école et le défi ethnique », Issy-les-Moulineaux, ESF, 333 p, 2003.

Murat F., « Le retard scolaire en fonction du milieu parental : l'influence des compétences des parents », *Économie et Statistique* n° 244-245, Insee, 2009.

Vallet L.-A., « L'assimilation scolaire des enfants issus de l'immigration et son interprétation : un examen sur données françaises », *Revue française de Pédagogie* n°117, INRP, 1996.

Vallet L.A et Caille J.P., « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble », *Les dossiers d'Éducation et Formations* n° 67, Depp, 1996.
